

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 31 mars 2026

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BOUCHERY, NERISSON, VASSEUR, RIVET RIOT, HUBERT, DAVOT, DELALANDE, RONDET, DU FAUR DE PIBRAC, BION, BARRAULT.

Messieurs DUMENIL, PINAULT, FULNEAU, POTIN, MARTY, DAUBIGIE, MARONNEAU, DUPONT, THIRY, NÈGRE.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Éric LAMENDOUR a donné pouvoir à Madame Sophie BARRAULT.

Monsieur Didier LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Philippe NÈGRE

Absents : Néant

L'intégralité des débats sur bande audio sera à la disposition de toute personne.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation des procès-verbaux du 04 mars et du 20 mars 2026.
3. Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
4. Commissions municipales - Création, composition et désignation des membres.
5. Création de la Commission d'Appel d'Offres et désignation des membres.
6. Désignation des membres de la Commission Restauration Scolaire.
7. Désignation des membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
8. Désignation d'un délégué élu au CNAS
9. Désignation du correspondant Défense au sein du Conseil Municipal.
10. Désignation des délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal Cavités 37.
11. Désignation de deux référents à Petites Cités de caractère

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Délibération n° 2026-17

Commissions municipales - Création, composition et désignation des membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-22,

Considérant que le Conseil Municipal peut créer des commissions chargées d'étudier des questions soumises au Conseil,

Considérant que le Maire est président de droit des commissions,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

1) **DECIDE** la création de 6 commissions composées chacune de 6 membres.

2) **DECIDE** la création des commissions suivantes :

1^{ère} commission : Finances

2^{ème} commission : Voirie - Bâtiment - Espaces Verts - Sécurité

3^{ème} commission : Urbanisme - Qualité de vie - écologie

4^{ème} commission : Communication - Affaires culturelles - Tourisme

5^{ème} commission : Enfance - Jeunesse - Intergénération

6^{ème} commission : Sports - vie associative - vie locale - Manifestations

3) **DECIDE** de ne pas désigner les représentants du Conseil Municipal au scrutin secret

4) **DESIGNE** à main levée les membres des différentes commissions, en octroyant 5 sièges à la liste de Monsieur Emmanuel DUMENIL, et 1 à la liste de Monsieur Philippe NÈGRE.

1^{ère} commission : Finances

Liste « Emmanuel DUMENIL » :

- Monsieur Dimitri FULNEAU
- Monsieur Valentin DUPONT
- Monsieur Philippe MARTY
- Monsieur Marc THIRY
- Madame Anne-Sophie DELALANDE

Liste « Philippe NÈGRE » :

- Monsieur Philippe NÈGRE

Vote : POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2^{ème} commission : Voirie - Bâtiment - Espaces Verts - Sécurité

Liste « Emmanuel DUMENIL » :

- Monsieur Lionel PINAULT
- Monsieur Éric DAUBIGIE
- Monsieur Jérôme POTIN
- Monsieur Dimitri FULNEAU
- Madame Florence DAVOT

Liste « Philippe NÈGRE » :

- Monsieur Philippe NÈGRE

Vote : POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3^{ème} commission : Urbanisme - Qualité de vie - écologie

Liste « Emmanuel DUMENIL » :

- Monsieur Jérôme POTIN
- Monsieur Sylvain MARONNEAU
- Madame Martine BOUCHERY
- Monsieur Éric DAUBIGIE
- Monsieur Valentin DUPONT

Liste « Philippe NÈGRE » :

- Monsieur Éric LAMENDOUR

Vote : POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4^{ème} commission : Communication - Affaires culturelles - Tourisme

Liste « Emmanuel DUMENIL » :

- Madame Sandra NERISSON
- Madame Muriel VASSEUR
- Madame Florence DAVOT
- Madame Charlotte RONDET
- Monsieur Philippe MARTY

Liste « Philippe NÈGRE » :

- Madame Sophie BARRAULT

Vote : POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5^{ème} commission : Enfance - Jeunesse - Intergénération

Liste « Emmanuel DUMENIL » :

- Madame Sandra NERISSON
- Madame Martine BOUCHERY
- Madame Adeline RIVET RIOT
- Madame Solène DU FAUR DE PIBRAC
- Madame Charlotte RONDET

Liste « Philippe NÈGRE » :

- Sylviane BION

Vote : POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6^{ème} commission : Sports - vie associative - vie locale - Manifestations

Liste « Emmanuel DUMENIL » :

- Madame Sandra NERISSON
- Madame Florence DAVOT
- Monsieur Sylvain MARONNEAU
- Madame Adeline RIVET RIOT
- Madame Sophie HUBERT

Liste « Philippe NÈGRE » :

- Monsieur Didier LEFEBVRE

Vote : POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Délibération n° 2026-18

Création de la Commission d'Appel d'Offres et désignations des membres

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L 1411-5 relatif à l'élection des Commissions d'Appel d'Offres et de délégations de services publics qui dispose que pour une commune de moins de 3 500 habitants, elle est composée par le Maire et par trois membres titulaires de l'assemblée délibérante ainsi que trois membres suppléants.

Vu les listes déposées et enregistrées sont les suivantes :

- Liste Emmanuel DUMENIL « Engagés pour un village vivant », composée de

Membres titulaires

- | | |
|----|-----------------|
| 1- | FULNEAU Dimitri |
| 2- | PINAULT Lionel |
| 3- | DAUBIGIE Éric |

Membres suppléants

- | | |
|----|-----------------------|
| 1- | DUPONT Valentin |
| 2- | MARONNEAU Sylvain |
| 3- | DELALANDE Anne-Sophie |

• Liste Philippe NÈGRE « Bien vivre ensemble à Rochecorbon » :

Membres titulaires

- | | |
|----|----------------|
| 1- | NÈGRE Philippe |
| 2- | // |
| 3- | // |

Membres suppléants

- | | |
|----|-----------------|
| 1- | BARRAULT Sophie |
| 2- | // |
| 3- | // |

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 23

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés /sièges à pourvoir) : 7

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire,

Le Conseil après en avoir délibéré

1) **DECIDE** la création d'une Commission d'Appel d'Offres permanente

2) **PRECISE** que seront membres de cette commission :

Avec voix délibérative :

- 3 membres titulaires
- 3 membres suppléants

3) **PRÉCISE** que les représentants du Conseil Municipal ont été désignés au scrutin secret (résultat 18 voix pour la liste de Monsieur Emmanuel DUMENIL et 5 voix pour la liste de Monsieur Philippe NÈGRE).

4) **DESIGNE** comme membres de cette commission :

Avec 4 voix délibératives :

DUMENIL Emmanuel, Maire, Président de droit	
Titulaires	Suppléants
FULNEAU Dimitri	DUPONT Valentin
PINAULT Lionel	MARONNEAU Sylvain
NÈGRE Philippe	BARRAULT Sophie

Avec voix consultative :

- Monsieur le Receveur municipal (membre de droit)
- Monsieur le représentant du Directeur de la direction départementale de la concurrence et de la répression des fraudes (membre de droit)

5) **PRECISE** que le président de la Commission d'Appel d'Offres pourra convoquer, avec voix consultative :

- L'adjointe au Maire en charge du secteur concerné
- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur des Services Techniques
- La responsable du service finances
- Un représentant du bureau d'études extérieurs ayant travaillé sur le sujet
- Le technicien ayant travaillé sur le sujet

Désignation des membres de la Commission restauration scolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29

Considérant qu'après le renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner de nouveaux membres des commissions ou comités instaurés au sein de la commune ; ces membres sont choisis parmi les membres du Conseil Municipal.

Considérant que parmi ces organismes, figure la commission restauration scolaire qui se réunit régulièrement pour étudier les dossiers relatifs à la restauration scolaire.

Vu les candidatures de :

Liste « Emmanuel DUMENIL

- Madame Sandra NERISSON
- Madame Adeline RIVET RIOT

Liste « Philippe NÈGRE »

- Madame BION Sylviane

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DESIGNE comme membres de la commission restauration scolaire :

- Madame Sandra NERISSON en charge des commissions « Enfance - Jeunesse - Intergénérations »
- Madame Adeline RIVET RIOT Membre de la commission « Enfance - Jeunesse - Intergénérations »
- Le Directeur Général des Services
- La Directrice de l'Ecole Élémentaire
- La Directrice de l'Ecole Maternelle
- La Responsable du service restauration scolaire
- La Directrice de la structure Multi-Accueil
- La Directrice de l'ALSH
- Deux représentants de parents d'élèves (1 pour l'école élémentaire, 1 pour l'école maternelle)
- Le Directeur de la société titulaire du marché de restauration ou son représentant
- Le Chef cuisinier

Désignation des membres du Conseil d'Administration du Conseil Communal d'Action Sociale (CCAS)

Vu les articles L 123-4 à L 123-9 et R 123-7 à R 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Les listes déposées et enregistrées qui sont les suivantes :

La liste de Monsieur Emmanuel DUMENIL « Engagés pour un village vivant » propose les candidatures de :

- * Madame Martine BOUCHERY
- * Madame Solène DU FAUR DE PIBRAC
- * Monsieur Jérôme POTIN
- * Monsieur Philippe MARTY

La liste de Monsieur Philippe NÈGRE « Bien vivre ensemble à Rochecorbon » propose les candidatures de :

- * Madame Sylviane BION
- *//

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 23

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Sièges à pourvoir : 4

Quotient électoral (suffrages exprimés /sièges à pourvoir) : 5

	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste Emmanuel DUMENIL	18	3	1		3
Liste Philippe NEGRE	5			1	1

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue :

- 1) **FIXE** la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à 8 membres :
 - Le Maire, Président de droit
 - 4 membres élus par le Conseil Municipal
 - 4 membres nommés représentants des associations familiales, de personnes âgées et retraités, de personnes handicapées, de lutte contre les exclusions.
- 2) **DECIDE** de ne pas désigner les représentants du Conseil Municipal au scrutin secret
- 3) **DESIGNE** comme membres représentants du Conseil Municipal au sein du **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

DUMENIL Emmanuel, Maire, Président de droit
Madame Martine BOUCHERY
Madame Solène DU FAUR DE PIBRAC
Monsieur Jérôme POTIN
Madame Sylviane BION

- 4) **PRECISE** que les 4 représentants des associations seront nommés par arrêté de Monsieur Le Maire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Délibération 2026-21

Désignation d'un délégué élu au CNAS

Vu l'article 6 des statuts du CNAS et en accord avec l'organisation paritaire, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents.

Vu la candidature de Monsieur Dimitri FULNEAU, 3^{ème} Adjoint au Maire en charge des Finances et des Ressources Humaines pour être délégué des élus et de Madame Christel MARCETEAU pour être déléguée des agents de la collectivité.

Considérant que les délégués sont les porte-paroles de la collectivité auprès du CNAS et qu'ils représenteront notamment la collectivité en siégeant à l'Assemblée départementale annuelle.

Considérant l'intérêt social que revêt cette décision.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) **ACCEPTE** la candidature de Monsieur Dimitri FULNEAU pour être délégué des élus de la collectivité au CNAS.
- 2) **ACCEPTE** la candidature de Madame Christel MARCETEAU pour être déléguée des agents de la collectivité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Délibération 2026-22

Désignation d'un correspondant défense au sein du Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

Vu l'instruction ministérielle du 08 janvier 2009

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation parmi ses membres d'un nouveau correspondant défense

Considérant que le correspondant défense constitue un relais d'information entre le ministère de la Défense et la commune sur les questions de sécurité et de défense

Considérant les candidatures de :

- Monsieur Emmanuel DUMENIL (Liste « Engagés pour un village vivant »
- Monsieur Éric LAMENDOUR (Liste « Bien vivre ensemble à Rochecorbon »

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) **DESIGNE** Monsieur Emmanuel DUMENIL en qualité de correspondant défense pour la Commune de Rochecorbon.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Délibération 2026-23

Désignation des délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal CAVITÉS 37

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-7 et 5211-8,

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ». En l'occurrence, les membres du Conseil municipal pourront opter pour une désignation à main levée.

Vu les statuts des Cavités 37,

Considérant que chaque Conseil Municipal doit élire le ou les délégués chargés de constituer les délégués du Syndicat Intercommunal Cavités 37,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 20 mai 2026,

Considérant qu'il convient de désigner **un délégué titulaire et un délégué suppléant** pour la Commune de Rochecorbon,

Monsieur Emmanuel DUMENIL propose les candidatures de :

- Monsieur Lionel PINAULT en qualité de délégué titulaire
- Monsieur Éric DAUBIGIE en qualité de délégué suppléant

Monsieur Philippe NEGRE propose la candidature de :

- Monsieur Éric LAMENDOUR

Après avoir pris connaissance des candidatures, le Conseil Municipal procède au vote à bulletins secrets dont le résultat est le suivant :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu après dépouillement :

-Monsieur Lionel PINAULT : 18 voix (dix-huit),

-Monsieur Éric DAUBIGIE : 18 voix (dix-huit)

-Monsieur Éric LAMENDOUR : 5 voix (cinq)

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue :

- 1) **DESIGNE** deux représentants de la Commune (1 titulaire et 1 suppléant) pour représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal CAVITÉS 37)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Monsieur Lionel PINAULT	Monsieur Eric DAUBIGIE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Délibération 2026-24

Désignation de deux référents Petites Cités de Caractère

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-7 et 5211-8,

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ». En l'occurrence, les membres du Conseil municipal pourront opter pour une désignation à main levée.

Vu les statuts de Petites Cités de Caractère,

Considérant que chaque Conseil Municipal doit élire le ou les référents chargés de représenter sa Commune auprès de l'association Petites Cités de Caractère,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 20 mai 2026,

Considérant qu'il convient de désigner un référent titulaire et un référent suppléant pour la Commune de Rochecorbon,

Monsieur Emmanuel DUMENIL propose les candidatures de :

- Monsieur Jérôme POTIN en qualité de délégué titulaire
- Madame Martine BOUCHERY en qualité de déléguée suppléante

Monsieur Philippe NÈGRE propose la candidature de :

- Madame Sophie BARRAULT en qualité de délégué titulaire ou suppléante

Après avoir pris connaissance des candidatures, le Conseil Municipal procède au vote à bulletins secrets dont le résultat est le suivant :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Monsieur Jérôme POTIN : 18 voix (dix-huit),

- Madame Martine BOUCHERY : 18 voix (dix-huit),

- Madame Sophie BARRAULT : 5 voix (cinq)

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue :

- 1) **DESIGNE** deux représentants de la Commune (1 titulaire et 1 suppléant) pour représenter la Commune au sein de l'association Petites Cités de Caractère

TITULAIRE	SUPPLEANT
Monsieur Jérôme POTIN	Madame Martine BOUCHERY

INFORMATIONS

- 1- Exposition de peinture par Monsieur François PAGÉ du 02 mars au 10 avril 2026 à Vodanum.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h07.

Le Maire,  Emmanuel DUMENIL	La Secrétaire de séance,  Martine BOUCHERY
--	--